

**Jakub Bajer**

(Poznań)

**LA MAISON DE SAXE ET LA RECONNAISSANCE DU ROI  
STANISLAS-AUGUSTE PAR LES COURS DU SUD (1764-1766)**

**Abstract**

The main intention of the author is to demonstrate the negative role played by the children of the deceased king of Poland Augustus III of Saxony in the matter of recognizing the new king of Poland, Stanislaus Augustus Poniatowski on the international arena by the courts of Versailles, Vienna and Madrid in 1764-1766. The personal correspondence of the Polish crown prince Xavier with his brothers Albert, Clemens and above all with his sister Mary Josephine of Saxony, Dauphine at the French court in Versailles, which has survived until today in the archives of the Polish Library in Paris, allowed to reconstruct the diplomatic endeavours of the royal family of Saxony against the last king of Poland with the purpose of receiving some financial profits of their own.

**Key words**

Stanislaus Augustus Poniatowski, the last king of Poland, Polish crown prince Xavier, Dauphine of France, Mary Josephine of Saxony, French court, Versailles, king of France, Louis XV, question of legitimacy of power, compensation, succession

L'affaire de la reconnaissance du roi Stanislas-Auguste (1764–1795) par les cours de Versailles, de Vienne et de Madrid n'a pas été traitée dans l'historiographie polonaise avec une attention particulière<sup>1</sup>. Cependant c'est une affaire qui devrait susciter beaucoup d'intérêt parce qu'elle a duré deux années (1764–1766) en bloquant ainsi la possibilité pour la Pologne d'entrer en relations diplomatiques avec le monde occidental. Jusqu'au présent nous avons cherché les raisons d'une telle négligence des cours du Sud<sup>2</sup> et surtout de la France pour le dernier roi de Pologne dans le caractère du roi Louis XV en disant que ce roi, vexé par les Polonais après son échec pendant la dernière élection royale, a décidé de ne pas négocier avec le roi Stanislas-Auguste en le traitant comme une créature russe<sup>3</sup>. Dans ce contexte le rôle de la maison de Saxe dans l'affaire de la reconnaissance n'a pas été apprécié par personne<sup>4</sup>. Surtout une

---

<sup>1</sup> Beaucoup d'informations utiles se trouvent dans l'ouvrage ancien mais toujours important de R. Przewdziecki, *Diplomatie et protocole à la cour de Pologne*, II, Paris 1937, et aussi dans l'ouvrage absolument fondamental de J. Michalski, *Dyplomacja polska w latach 1764–1795* [Diplomatie polonaise dans les années 1764–1795], [dans:] *Historia dyplomacji polskiej* [Histoire de la diplomatie polonaise], II, Warszawa 1982. Voir aussi les biographies du roi Stanislas-Auguste en français et en polonais: B. Dembiński, *Stanislas-Auguste Poniatowski et ses relations intellectuelles avec l'étranger*, Warszawa 1933; J.-P. Palewski, *Stanislas-Auguste Poniatowski. Dernier roi de Pologne*, Paris 1946; C. Pasteur, *Le roi et le prince. Les Poniatowski (1732–1812)*, Paris 1976; J. Fabre, *Stanislas-Auguste Poniatowski et l'Europe des Lumières. Etude de cosmopolitisme*, Strasbourg 1985; E. Rostworowski, *Ostatni król Rzeczypospolitej. Geneza i upadek Konstytucji 3 Maja* [Le dernier roi de Pologne. La genèse et la chute de la Constitution du 3 Mai], Warszawa 1966; A. Zahorski, *Stanisław August — polityk* [Stanislas-Auguste — politicien], Warszawa 1966; S. Mackiewicz, *Stanisław August* [Stanislas-Auguste], Warszawa 1991; A. Zamojski, *Ostatni król Polski* [Le dernier roi de Pologne], Warszawa 1994; K. Zienkowska, *Stanisław August Poniatowski* [Stanislas-Auguste Poniatowski], Wrocław 1998; J. Michalski, *Stanisław August Poniatowski* [Stanislas-Auguste Poniatowski], Warszawa 2009.

<sup>2</sup> La division d'Europe pour les systèmes du Sud et du Nord, c'est une division formée après la Guerre de Sept Ans (1756–1763). Ce conflit a décidé d'une telle division du continent entre ces blocs d'alliances. Le système du Sud c'est surtout la France, l'Autriche, et l'Espagne. Le système du Nord c'est avant tout la Russie, la Prusse et parfois l'Angleterre avec le Danemark. La Pologne a essayé de balancer entre les deux blocs étant toujours dépendante de la Russie qui a gardé la voix décisive dans les affaires polonaises dès l'élection du roi Stanislas-Auguste.

<sup>3</sup> *Polska — Francja. Dziesięć wieków związków politycznych, kulturalnych i gospodarczych* [A. Tomczak (dir.), *Pologne — France. Dix siècles de relations politiques, culturelles et économiques*], Warszawa 1988, p. 123.

<sup>4</sup> Il faut ici remarquer qu'aucun enfant d'Auguste III n'a jusqu'à aujourd'hui sa propre biographie. Cependant, nous pouvons trouver plusieurs informations sur les princes saxons dans «Wettynowie» [La maison de Saxe] (Olsztyn 2005) de Jacek Staszewski qui nous y donne une histoire complète de la famille royale de Saxe, dès le Moyen-Age jusqu'au XXe siècle. Aussi,

participation de la Dauphine de France, Marie-Josèphe de Saxe (1731–1767), dans ses démarches contre le dernier roi de Pologne pendant deux premières années de son règne n'a pas été assez bien visible dans la littérature polonaise et française. Ainsi, le but de cet article est celui de présenter le rôle de la maison de Saxe, et plus précisément de la fille de l'ancien roi Auguste III (mort le 5 octobre 1763) — Marie-Josèphe et de son frère cheri François-Xavier (1730–1806) dans l'affaire de la reconnaissance du dernier roi de Pologne par les cours du Sud au début de son règne malheureux. Grâce à la correspondance du prince Xavier de Saxe avec ses soeurs et ses frères conservée aujourd'hui dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque Polonaise de Paris nous pouvons reconstruire cette petite mais importante partie de leur activité politique. Pour parler de l'affaire de la reconnaissance du dernier roi de Pologne m'ont été aussi indisponibles les rapports écrits par l'agent polonais à Paris Auguste Sulkowski. Surtout l'image des personnes participant dans cette affaire, décrite par celui-ci, était très utile pour cet article. Ces lettres se trouvent aujourd'hui dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque des princes Czartoryski de Cracovie.

La période 1764–1766 a été pour le roi Stanislas-Auguste un temps d'espoir. A l'époque où la tsarine Catherine II testait encore son protégé avec la plus grande prudence en le laissant agir relativement indépendamment<sup>5</sup>, le roi se consacra entièrement à la réalisation de l'ensemble des réformes, dont il avait fait le projet depuis longtemps. La nouvelle situation après son élection gagnée permit de les faire passer d'une façon relativement facile. La Russie permit aux Czartoryski et au nouveau roi, en ce temps-là encore alliés, de maintenir la confédération pendant la diète<sup>6</sup>, ce qui permit à ce parti de décréter beaucoup de réformes nécessaires pour l'Etat, sans avoir à l'employer l'ancienne loi du

---

du même auteur nous avons «Polacy w XVIII-wiecznym Dreźnie» [Les Polonais à Dresde au XVIIIe siècle] (Wrocław 1986), ce qui est un essai pour analyser l'entourage polonais de la cour royale de Dresde et en général de cette ville-là tout au long du XVIIIe siècle. Grâce à l'auteur nous apprenons que les liaisons entre les Polonais habitant à Dresde et les habitants de cette ville étaient très fortes. Nous y trouvons aussi des informations utiles sur l'entourage polonais de la famille royale de Saxe. Il faut aussi mentionner une biographie du roi Auguste III du même auteur (idem, August III [Auguste III], Wrocław 1989), qui conclut une analyse de son règne, sa personne et ce qui est le plus important pour nous — de sa famille. Cet historien nous donne une nouvelle image du règne des rois saxons en Pologne et il met ainsi fin à la mauvaise réception de ceux-ci que nous avons eus bien avant dans l'historiographie polonaise.

<sup>5</sup> J. Michalski, *Dyplomacja polska*, p. 504.

<sup>6</sup> Ce système de la confédération entretenu pendant la diète a bloqué efficacement la loi de *liberum veto*, et il a permis de décréter des réformes par la ordinaire majorité des voix.

*liberum veto*. Cette source de nombreux abus, avait paralysé depuis longtemps tout le système législatif et judiciaire de l'Etat polonais<sup>7</sup>. Ainsi, en profitant du parti rassemblé par ses oncles à la diète, et de la permission de la tsarine qui n'avait pas encore montré ses vraies intentions par rapport à la Pologne, le roi put décréter ses réformes modérées dans l'esprit monarchique. Quant à l'opposition royale, celle-ci étant encore en ce-temps-là effrayée après la défaite de sa politique pendant l'élection, elle resta à l'étranger ou en Pologne, mais dans le calme simulé, en acceptant pour l'instant toutes les entreprises de Stanislas-Auguste.

Pendant cette courte période remarquable aussi fut la joie du jeune monarque de trente-deux ans, qui restait convaincu qu'il allait bientôt réussir à rallier la nation à sa personne en lui montrant sa bonne volonté et ses bonnes intentions. La facilité avec laquelle le nouveau roi avait été élu lui permit de croire que l'avenir serait aussi agréable dès que la nation et la tsarine lui seraient favorables. Cependant, il y avait une chose n'a pas rendu le calme au roi. Notamment le mépris pour sa personne montré avec toute la force par les cours du Sud, celles de Versailles, de Vienne, et de Madrid.

Encore pendant le temps d'interrègne tous les représentants de la France ont quitté la Pologne après le pénible incident avec l'ambassadeur français à Varsovie — le marquis de Paulmy<sup>8</sup>. Tout de suite les cours d'Espagne et d'Autriche

---

<sup>7</sup> *Le liberum veto*, utilisé pour la première fois en 1652, permettait à un seul député d'arrêter les travaux de toute la diète par une voix de l'opposition. Au début cette loi fut établie pour défendre le droit de la minorité contre les actions des magnats puissants. Avec le temps, cette loi s'est déformée, et elle fut cause d'anarchie et de chaos, car les députés payés par les pays étrangers bloquaient les réformes d'Etat qui auraient pu le consolider à l'intérieur et à l'extérieur contre ces derniers.

<sup>8</sup> Cette affaire pénible avec l'ambassadeur français, Antoine-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, eut lieu le 7 juin 1764. Elle eut un caractère désagréable et elle a empiré la situation du nouvel élu par rapport à la cour de Versailles. Après la Diète de convocation qui fut une victoire totale de la faction des Czartoryski et leur neveu Stanislas-Antoine Poniatowski, le marquis de Paulmy a obtenu l'ordre de se retirer de Varsovie pour ne pas assister au spectacle du pouvoir omniprésent russe, ce qui fut assez humiliant pour la diplomatie française. Alors, le 7 juin 1764 l'ambassadeur français vint voir le prince primat pendant le conseil général avec tous les ambassadeurs pour lui signifier qu'il devait partir du fait de la situation actuelle du pays. Puis, après une demi heure, il sortit vexé et la France fut officiellement offensée. Désormais, les relations entre la France et la Pologne furent rompues pour deux années. Ce qui se passa pendant cette réunion n'est pas très clair et il y a beaucoup de contradictions dans la littérature à ce sujet. Mais probablement le prince-primat de Pologne Ladislas Łubieński était assez brusque et agressif avec l'ambassadeur français et en plus il n'a pas rempli toutes ses obligations diplomatiques par rapport au représentant de la France. Ainsi, l'incident avec le primat Łubieński a-t-il rempli les

ont également révoqué leurs représentants, en montrant ainsi la même attitude avec leur allié français par rapport aux derniers événements polonais<sup>9</sup>. Ainsi, trois mois plus tard, le nouveau roi s'est trouvé totalement isolé dans l'arène internationale. Cette solitude lui a été particulièrement désagréable, puisque pendant son Grand Tour au temps de sa jeunesse dans les années 1753–1754 le futur monarque était fasciné par l'Europe occidentale, sa culture, son esprit et ses inventions technologiques et politiques<sup>10</sup>. Dès lors, il n'a pas arrêté de rêver de transmettre tout cela à son propre pays. Maintenant, qu'il avait enfin une telle occasion, le monde occidental lui montrait son dédain. Surtout dans la période 1764–1766 Stanislas-Auguste a montré une indépendance relative par rapport à ses protecteurs russes et ses oncles omnipotents. Conduit par l'enthousiasme de la jeunesse, le roi a cherché des alliances avec le monde occidental, en croyant qu'il allait trouver soutien et compréhension pour ses projets assez audacieux et pleins d'esprit du temps des Lumières. Particulièrement, le

---

chroniques du temps de cet interrègne particulier. Sauf les violences étrangères, la France a été officiellement offensée. Cet événement malheureux a causé beaucoup de problèmes au nouvel élu, qui n'a pas pourtant rien eu à voir avec cette attitude du primat. Cependant l'affaire avec l'ambassadeur et le prince primat était simplement un prétexte pour Louis XV, pour dédaigner le nouveau roi de Pologne.

<sup>9</sup> Le représentant de l'Autriche, le comte Florimont-Claude Mercy d'Argenteau, partit juste après le marquis de Paulmy. Le représentant de l'Espagne en Pologne, José de Onís, attendit des ordres du roi Charles III jusqu'à août 1764. Ensuite il partit pour Dresde. Voir: R. Przewdziecki, *Diplomatie et protocole*, p. 207, 258–259. Aussi C. Taracha, *Ambasada hiszpańska w Polsce w latach 1760–1764. Organizacja i funkcjonowanie [L'ambassade espagnole en Pologne dans les années 1760–1764. L'organisation et le fonctionnement]*, *Przegląd Historyczny* LXXXVII, 4, 1996.

<sup>10</sup> Le voyage éducatif de Stanislas-Antoine dans le temps de sa jeunesse a eu une importance considérable pour ses pensées et ses jugements. Poniatowski a été fasciné par les pays d'Occident, où il a vu des exemples et il a pris des leçons considérables pour son propre pays. Les remarques sur les Provinces-Unies et son économie lui ont donné beaucoup à penser sur les manques de la Pologne dans ce domaine. Puis l'Angleterre, son modèle idéal du système politique et de la culture politique ont encouragé à lancer ses propres réformes et changer la mentalité de ses compatriotes. Enfin, la France, sa deuxième patrie, où il a trouvé le goût véritable des arts et l'esprit des Lumières, des choses qui ont incarné son règne et par rapport auxquelles il est reconnaissable le plus aujourd'hui. Sur ce thème voir «Mémoires du roi Stanislas-Auguste», I, Pétersbourg 1914 ou bien A. Gawerski, *Stanisław August Poniatowski w Paryżu [Stanislas-Auguste Poniatowski à Paris]*, [dans:] A. Mączak (dir.), *Francja — Polska XVIII–XIX w. Studia z dziejów kultury i polityki poświęcone Profesorowi Andrzejowi Zamorskiemu w sześćdziesiątą rocznicę urodzin [France — Pologne XVIIIe–XIXe siècles. Les études culturelles et politiques consacrées au Monsieur le Professeur Andrzej Zahorski dans le soixantième anniversaire]*, Warszawa 1983.

nouveau roi a tenu à gagner la reconnaissance de la France, sa deuxième patrie, où il avait jadis trouvé l'esprit véritable des Lumières. Le dédain de la cour de Versailles a été particulièrement désagréable à Stanislas-Auguste qui encore en ce temps-là était prêt à se jeter dans les bras de la France, en quittant l'alliance russe considérée comme désavantageuse pour la Pologne dans l'avenir.

Pour bien comprendre pourquoi les enfants de l'ancien roi Auguste III ont traité son successeur sur le trône de Pologne avec une telle aversion il faut se rappeler la situation de ceux-ci à la veille de l'élection perdue pour leur maison. Depuis longtemps à la cour de Versailles existait une faction particulière qui s'était préparée à l'élection polonaise, celle de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe, la fille d'Auguste III et soeur des nouveaux candidats au trône — les princes Frédéric-Christian, François-Xavier et Charles de Courlande. Elle a entretenu une correspondance avec son frère cadet Xavier, depuis son installation à Versailles comme nouvelle épouse du Dauphin Louis-Ferdinand en 1747<sup>11</sup>. Puis, après la mort de leur père, elle a voulu recevoir les nouvelles sur des affaires de la Pologne, qui apparaissent désormais tout le temps dans leurs lettres. En effet la maison de Saxe a tourné tout de suite ses espérances vers la France et a essayé de soutenir l'intérêt de la cour de Versailles pour la candidature saxonne par l'entremise de Marie-Josèphe et de son époux le Dauphin Louis-Ferdinand. Jusqu'à la fin de 1763 toute la maison était réunie autour de la candidature du fils aîné d'Auguste III — le prince Frédéric-Christian, mais avec la mort inattendue de celui-ci le 17 décembre 1763, la situation a changé considérablement. Dès lors, Marie-Josèphe a commencé à soutenir ouvertement le désir de son frère chéri Xavier de devenir le nouvel élu grâce au soutien de la cour de Versailles, en l'assurant constamment de les plus sincères assurances du Dauphin, son mari et du roi, son beau-père pour cette action<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> C. Stryenski, Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV, Paris 1902, p. 59–71.

<sup>12</sup> «...Ne croyez pas qu'en vous parlant toujours de la saxe j'aye oublié la pologne. Je ne vous dis pas que l'envie de Mr. le D. [Dauphin — J.B.] vous voir cette couronne sur la tete a redoublé car vous ne devez pas en douter mais j'en ai parlée dès hier au soir au Roy qui ne le desire pas moins je vous assure M. de Praslin n'a pas été oublié ce matin il m'a dit que cela avoit été la premiere pensée en apprenant la nouvelle je l'ai exhortée a la suivre il m'ai promis de faire de son mieux mais avec tout cela ne vous flattez de rien la Russie decidera toujours et ici on n'a d'autres secours a vous offrir que la bonne volonté et les felicitations avec cela vous n'avancerait pas beaucoup...». La Dauphine au prince Xavier, le 24 décembre 1763, Bibliothèque Polonaise de Paris (BPP) 74/3, p. 469–470.

Le nouveau prétendant, qui a administré désormais par l'électorat de Saxe au nom de son neveu pendant le temps de sa minorité<sup>13</sup>, a donné des indications précises à sa soeur pour qu'elle puisse conduire ses affaires à la cour de Versailles: «... Comme serés instruit parfaitement par les depêches du Cte de la situation actuelle des affaires, tout par rapport à la Pologne que j'ai eu la réponse preliminaire de Vienne, je m'y refere et n'y ajouterai autre chose que si chés vous on veut sincerement travailler pour que la Couronne ne sorte pas de nôtre famille, il faut employer de l'argent et au plutôt, et engager vivement l'Espagne aussi pour qu'elle y coopère, sans quoi vous pouvés être soeur qu'elle est perdu pour nous<sup>14</sup> et que tout autre espèce de negociation est inutile Sine Auso<sup>15</sup>. Je suis assés content des ouvertures du Duc mon frère et si la reponse de la France que nous attendons encore avec impatience est favorable, j'ai tout lieu de me flatter qu'il travaillera sincerement et avec toute la vigueur pour moi...»<sup>16</sup>.

Malheureusement la faction saxonne n'a rien reçu de la part du roi Louis XV malgré les pressantes recommandations du Dauphin et son épouse pendant toute la première moitié de 1764. L'affaire de Pologne semblait être perdue. Cependant, les violences russes, qui commençaient à peser fortement sur les événements polonais, apparurent de plus en plus souvent dans la correspondance entre des membres de la famille de Saxe: «... Nous l'ayons gardé quelque jours de plus, pour pouvoir Vous donner des Nouvelles de l'ouvertures de la Diette où se sont commises les Violences les plus outrées, et qui ne font qu'augmenter de jour en jour au mepris de toutes les Loix et Libertés de la Nation...»<sup>17</sup>. Ces nouvelles sont parvenues bien sûr à la cour de Versailles et elles y ont fait les pires impressions: «... Les nouvelles que nous avons eû de pologne nous annoncent les plus grands troubles dans ce malheureux pais et je crains fort que la partie ne soit pas egale et que ceux qui cherchent et desirent le veritable bien de leur patrie ne mecontent vous la force et la violence de ceux qui se donnent pour protecteurs d'une liberté qu'ils opriment...»<sup>18</sup>. Tout le mois de juin et la

---

<sup>13</sup>J. Staszewski, August III, p. 278.

<sup>14</sup>Il s'agit de Marie-Amélie (1724–1760), l'épouse de Charles III Bourbon le roi de Naples et de Sicile (1738), depuis 1759 le roi d'Espagne. La reine d'Espagne a été la soeur ainée de Marie-Josèphe et de Xavier.

<sup>15</sup>Souligné dans le texte.

<sup>16</sup>Le prince Xavier à la Dauphine, le 7 janvier 1764, BPP 77/1, p. 93–94.

<sup>17</sup>Le prince Xavier à la Dauphine, le 19 mai 1764, BPP 77/1, p. 125.

<sup>18</sup>La Dauphine au prince Xavier, le 28 mai 1764, BPP 74/3, p. 489.

plupart de juillet de 1764 les affaires de Pologne sont «si désagréables»<sup>19</sup> et «au pir»<sup>20</sup> qu'elles ne méritent pas qu'on en parle: «...Permettez moy de ne vous plus parler des affaires de pologne elles ne sont bonnes...»<sup>21</sup>.

Encouragé et abandonné tant de fois par diverses cours et factions, le prince saxon aurait pu se sentir déçu et frustré. Après la défaite de sa candidature, tous ces sentiments pénibles il en fit part au candidat de la Russie et nouveau roi de Pologne comme personne coupable de son malheur. Quant à Madame la Dauphine, toutes ses lettres à son frère témoignent de son grand attachement à celui-ci. L'affaire de Pologne apparaît comme une sorte d'héritage entre les membres de la famille de Saxe: «...Je suis né trop pres du Trône de Pologne pour ne pas elever mes voeux jusqu'à Lui...»<sup>22</sup> a écrit Xavier dans une de ses lettres. Effectivement, les princes de la maison de Saxe depuis leur naissance ont été très liés à la Pologne, ils parlaient assez bien polonais et connaissaient la culture et les moeurs polonaises aussi bien que celles de Saxe<sup>23</sup>. Pendant soixante ans de règne en Pologne, les électeurs saxons ont enseigné les princes qu'ils ont le droit d'attendre la succession. Hélas, depuis l'élection d'Auguste II en 1697 toute la situation de la région a beaucoup changé. La petite Saxe n'a rien signifié que son ancienne splendeur<sup>24</sup>. D'autres soeurs du prince Xavier ont montré aussi des sentiments similaires à ceux de Marie-Josèphe, mais seule la Dauphine à la cour de Versailles a entrepris des démarches assez considérables auprès de son mari, chez son beau-père et chez le ministre des affaires étrangères pour l'aider et le secourir. Effectivement, le prince Xavier a obtenu quelques mots gentils

---

<sup>19</sup>Le prince à la Dauphine, le 24 juin 1764, BPP 77/1, p. 137.

<sup>20</sup>Le prince à la Dauphine, le 13 juin 1764, BPP 77/1, p. 133.

<sup>21</sup>La Dauphine au prince Xavier, le 9 juin 1764, BPP 74/3, p. 493.

<sup>22</sup>Le prince Xavier à Frédéric II, le roi de Prusse, sans date, BPP 77/4, p. 449.

<sup>23</sup>Sur la présence de la langue et de la culture polonaise à Dresde au XVIIIe siècle voir: J. Staszewski, *Polacy w XVIII-wiecznym Dreźnie*, p. 104–105. Tous les cinq fils d'Auguste III ont parlé assez bien polonais parce qu'en tant que princes royaux ils ont été prédestinés à exercer des hautes fonctions en Pologne, y compris celle royale. Ils ont appris le polonais dès le temps de la jeunesse quand ils ont reçu des enseignants polonais pour pratiquer la conversation. Ils ont même traduit la poésie en polonais. Il est remarquable que le meilleur en polonais était toujours le prince Xavier. Voir: idem, *Wettynowie*, p. 180, 241–242. Aussi bien voir: idem, *August III*, p. 174–178.

<sup>24</sup>Surtout après la guerre de Sept Ans quand la Saxe fut pillée par les armées de Frédéric II, ce pays devint dès lors très peu important à l'arène internationale. Voir: J. Staszewski, *Polacy w XVIII-wiecznym Dreźnie*, p. 84–85.



de la part de Louis XV, mais rien d'autre<sup>25</sup>. L'influence de la Dauphine n'a pas été assez considérable et même si le roi l'adorait beaucoup<sup>26</sup>, elle n'a rien reçu sauf les déclarations courtoises. En revanche, elle a causé beaucoup d'aversion contre le candidat de la Russie, et elle va continuer à en provoquer encore dans les années 1764–1766.

En effet, le prince Xavier et la Dauphine causaient beaucoup d'obstacles à Stanislas-Auguste depuis son élévation. Celui-ci n'était pas conscient du fait que tous deux étaient personnellement touchés par la perte du trône polonais considéré malgré tout comme appartenant à leur famille. Le «Jean Sans Terre»<sup>27</sup> et la «Soeur par Excellence»<sup>28</sup> restaient ligués dans leurs lettres contre le nouveau roi de Pologne, un usurpateur qui avait pris par force leur héritage familial. En plus celui-ci paraissait entreprendre des représailles contre le parti des gens dévoués à la maison de Saxe. Dans une telle situation, où tout paraissait perdu, l'unique consolation qui restait était d'empêcher la reconnaissance du nouveau roi comme l'assurance de la récupération des charges par les représentants du parti saxon<sup>29</sup> et le dédommagement pour la maison de Saxe.

Pour voir comment la dynastie saxonne empêcha la reconnaissance de Stanislas-Auguste il faut remonter en août 1764. Avant que l'élection du nouveau roi fût établie le prince Xavier assura ses supporteurs polonais que le candidat de la Russie et des Czartoryski ne sera pas reconnu: « Enfin, j'ai fait tout ce était en moi, sans rien négliger, et si je n'ai pas pû engager encore jusqu'à présent des Cours amies à faire des demarches réelles et efficaces, pour la Patrie et pour le soutien des Patriotes, ce n'est pas faute de représentation, du moins, suis-je sûr, qu'elles ne reconnaîtront jamais le Roi future, sans qu'il n'ait donné satisfaction de l'insulte faite par le Primat à l'Ambassadeur de France, retabli les patriotes dans leurs honneurs, dignités et biens, et contenté le Duc mon frère et la maison de Saxe. Ce point d'appui nous assure toujours d'un dedomagement certain,

---

<sup>25</sup> Les réponses officielles sont arrivées le 21 février 1764 (BPP 74/7, p. 1497) et le 23 mai 1764 (BPP 74/7, p. 1573–1577).

<sup>26</sup> Z. Libiszowska, *Ludwik XV [Louis XV]*, Wrocław 1998, p. 179.

<sup>27</sup> Le prince Xavier en se référant à ce monarque anglais de l'époque du Moyen-Age se présente très souvent dans ses lettres comme Jean Sans Terre, alors le souverain malheureux sans les propres possessions à gouverner.

<sup>28</sup> C'est ainsi que le prince appelle sa soeur dans leur correspondance.

<sup>29</sup> Effectivement pour ceux-ci Dresde devint le centre de l'opposition contre le roi Stanislas-Auguste. C'est en effet où se déroulaient toutes les négociations. Voir: J. Staszewski, *Polacy w XVIII-wiecznym Dreźnie*, p. 106–111.

sans bassesse preferable à tout accommodement particulier, et si les patriotes restent étroitement unis, comme il est de leur intérêt, cet accord ne peut être que plus honorable et avantageux »<sup>30</sup>. Une lettre pareille envoyée plus tard à l'autre adhérent polonais témoigne de la même chose: « J'espère que les Cours de Vienne, de Versailles et de Madrid, les aideront [le parti saxon en Pologne — J.B.] à faire cet accommodement, et j'ai tout lieu de croire que ces trois puissances, pour y parvenir d'autant plus facilement, voudront bien, comme Vous le proposez, se montrer résolues, à ne reconnaître jamais le Roi qui va être élu, à moins qu'il ne rétablisse les patriotes dans tous leurs droits et prérogatives »<sup>31</sup>. Alors en vérité, des obstacles contre Stanislas-Auguste se multipliaient avant même ses premiers efforts faits pour gagner l'amitié de Louis XV<sup>32</sup>.

Les membres de la famille de Saxe mirent en place des projets à propos de la reconnaissance de Stanislas-Auguste même avant que celui l'ait demandé pour la première fois<sup>33</sup>. Le 12 septembre 1764 le prince Xavier se confia à sa soeur la Dauphine: « Si j'ose Vous importuner encore pour un Pays que je regarde toujours encore comme ma demie Patrie, sollicités du moins vivement, qu'au moment de la Reconnaissance du futur roi on tienne ferme, et ne le reconnoisse qu'après que les pauvres vrais Patriotes qui se sont sacrifiés pour la Liberté et le Soutien des Loix soient rétablis dans leurs Charges et Possessions dont je Vous recommande surtout le Grand General Branicki [...] C'est du moins le dernier Acte de mon Attachement à Eux, que le Dernier m'oblige de leur donner, que de les recommander vivement à Vous, et à Monsieur le Dauphin »<sup>34</sup>.

---

<sup>30</sup>Le prince Xavier à M. de Podoski, le Referendaire de la Couronne, BPP 77/6, p. 727–728.

<sup>31</sup>Le prince Xavier à M. le Colonel Poniński, le 22 août 1764, BPP 77/6, p. 729.

<sup>32</sup>De septembre 1764 jusqu'à janvier 1766, la reconnaissance de Stanislas-Auguste par Louis XV en tant que nouvel élu de Pologne et son propre monarque l'occupa d'une façon considérable et elle se nous présente comme la principale affaire politique de ce temps. Suite au départ de tous les représentants de la France en Pologne à la veille de l'élection du nouveau roi, Stanislas-Auguste essaya d'agir par tous les moyens diplomatiques qui lui paraissaient envisageables pour réussir.

<sup>33</sup>Au début, le monarque était d'avis que cette simple courtoisie ne causerait pas de si grands problèmes de la part du roi de France. En premier lieu le nouveau roi de Pologne envoya son représentant officiel, comme partout, à la cour de France, pour y annoncer son élévation et présenter ses lettres de notification. La première déception est venue tout de suite, quand Louis XV n'a même pas admis le représentant de Stanislas-Auguste devant lui pour qu'il puisse remplir ses devoirs à la cour de Versailles.

<sup>34</sup>Le prince Xavier à la Dauphine, le 12 septembre 1764, BPP 77/6, p. 157–158.

Une semaine plus tard, quand l'élection fut finalement établie, Marie-Josèphe était pressée par son frère: « C'est aujourd'huy le Depart de la Poste de Pologne qui est très interessante et scabreuse vû la Situation actuelle des Affaires dans ce Pays là, et la Notre par rapport à la Conduite très Embarassante et difficile pour Nous à y tenir, dans les Circonstances presentes »<sup>35</sup>.

Marie-Josèphe n'était point étonnée par les nouvelles de l'élection de Stanislas-Auguste: « Nous venons de recevoir la nouvelle de l'Election de Ponia-towsky je m'y attendois et n'ai pas laissé d'en être saisie que la volonté de Dieu soit faite »<sup>36</sup>. Puis, à la fin du mois d'octobre, elle répondit aux demandes de son frère et le consulta sur l'affaire des Polonais dévoués à la maison de Saxe: « Vous n'avez pas tardé de recevoir la nouvelle de l'Election de Stanislas-Auguste et il me semble qu'il est fort peu disposé a se laisser flechir pour ceux qui ont assez aimé la patrie pour ne pas contribuer a son elevation car la gazette dit qu'on envoie des troupes de la Couronne et des Russes dans les terres de ces Seigneurs. Mais la reccomandation que vous me faites pour eux est bien digne de vous et je me mis acquitté de votre commission pour Mr. le Dauphin »<sup>37</sup>. Alors les plaintes des Polonais du parti saxon étaient bien entendues à la cour de Versailles. Désormais, hormis des sentiments particuliers montrés par les membres de la famille de Saxe, ils ont exprimé les lamentations de ces derniers contre le nouvel élu. Il faut admettre que même si la Dauphine ne put obtenir un soutien considérable pour son frère de la part de son beau-père pendant le temps de l'élection, elle était toutefois capable d'empêcher la reconnaissance de Stanislas-Auguste par le roi de France assez efficacement pendant longtemps. Après la mort de l'omnipuissante Madame Pompadour à la fin d'année 1764<sup>38</sup> jusqu'à sa mort en 1767, c'est Marie-Josèphe qui remplit le rôle politique de celle-ci auprès de Louis XV, et elle fut considérée ainsi comme une femme très influente à la cour de Versailles. Stanislas-Auguste, pour sa part, n'était pas conscient de l'importance de Marie-Josèphe auprès du roi Très-chrétien et, en apprenant pour la première fois la nouvelle de son amie parisienne Ma-

---

<sup>35</sup> Le prince Xavier à la Dauphine, le 19 septembre 1764, BPP 77/6, p. 161.

<sup>36</sup> La Dauphine au prince Xavier, le 21 septembre 1764, BPP 74/3, p. 497.

<sup>37</sup> La Dauphine au prince Xavier, le 29 octobre 1764, BPP 74/3, p. 509.

<sup>38</sup> Elle est morte le 15 avril 1764, voir: Z. Libiszowska, Ludwik XV, p. 89.

rie-Thérèse Geoffrin<sup>39</sup> à ce sujet<sup>40</sup>, il exprima une stupéfaction sincère: « Elle a bien assez trainé, cette éternelle reconnaissance, grâce à la Dauphine, dont l'influence dans les affaires est pourtant réelle et métonne, tandis que Louis XV se porte bien encore »<sup>41</sup>.

Cependant dès son élection perdue le prince Xavier réunit toute sa famille en opposition à Stanislas-Auguste. La lettre que celui-ci a envoyée à son frère Clément de Saxe est très intéressante et elle porte témoignage des efforts de Xavier pour tenir toute la famille ensemble dans l'aversion profonde et authentique de Stanislas-Auguste: « Il me resterait encore un petit reproche à faire à Votre amitié, sur l'ordre que Vous avez donné au Cte Laynasco, d'accepter et de rendre visite au Pce Czartoryski, quand ni Votre maison ni même celles de ses alliées n'ont point encore reconnu la légitimité de l'élection de Stanislas. Je crois que dans toutes les circonstances de cette nature il serait aussi important que convenable, de ne rien faire ministerialement que de concert. La concorde entre tous les membres de la maison, en peut seule faire la force, les plus petites desunites y conseraient les plus grands malheureurs. Je m'occupe dans ces moments-ci à reparer et à prévenir les plus légers divisions entre nous tous, mais si on n'y veut concourir sincèrement de tout coté, il est impossible d'y réussir »<sup>42</sup>. D'autres membres de la famille montraient le pareil sentiment. Le prince Albert de Saxe, frère de Xavier et Marie-Josèphe, qui se trouvait à Vienne a rapporté l'affaire de Pologne à son frère en montrant ses propres sentiments envers le roi Stanislas-Auguste: « La nouvelle la plus intéressante, que je puisse vous donner de ces Pays-çi [l'Autriche — J.B.], c'est que le nouveau Roi de Pologne,

---

<sup>39</sup> Marie-Thérèse Geoffrin (1699–1777) est une veille dame et une amie du roi Stanislas-Auguste qui a conduit son propre salon littéraire à Paris. Le futur roi a visité le salon de Madame Geoffrin au temps de sa jeunesse dans les années 1753–1754. Dès lors ils ont entretenu la correspondance publiée par Charles de Mouy et disponible aujourd'hui sous le titre «La correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Madame Geoffrin (1764–1777)», (Paris 1875).

<sup>40</sup> «...le Roi et ses ministres en étaient fort contents, et qu'il ne voyait plus d'obstacle à votre reconnaissance que quelques chiffonnages de la part de Dresde, et que l'on avait écrit à cette Cour pour qu'ils ne fissent que des démarches raisonnables. Sans la Dauphine, tout aurait été fini il y a longtemps ». Madame Geoffrin au roi, le 24 juin 1765, *ibidem*, p. 161–162.

<sup>41</sup> Le roi à Madame Geoffrin, le 15 septembre 1765, *ibidem*, p. 179.

<sup>42</sup> Le prince Xavier à son frère Clément de Saxe, le future archevêque de Trèves, le 9 mai 1765, BPP 77/6, p. 735.

nous a envoyé son frere le Général, pour notifier son Election<sup>43</sup>. Je l'est rendu déjà à Presbourg auprès de S.M. l'Imperatrice [Marie-Thérèse — J.B.], et nous l'attendons dans peu ici. Voilà donc Mr. Stasiu<sup>44</sup>, Roi par la grace de Chaterine [! — J.B.]. Bel exemple du mérite qu'on peut se faire auprès des femmes. Malheureusement elles ne pensent pas toutes de même, ou n'ont pas le même pouvoir, sans quoi la façon d'acquiescer des Royamnes seroit bien plus agréable et plus juste, que celle qui se fait souvent par l'effusion de tant de sang humain. Pendant qu'en Pologne on est occupé aux preparatifs pour le gouvernement le Couronnement, et au changement qu'on projette de faire dans le Gouvernement du Pays, que chez vous, on songe a relever et a remettre le Pays, et qu'à Presbourg, on travaille a accorder les intérêts et desir du souverain avec ces sujets »<sup>45</sup>. Sa présence pouvait avoir une importance particulière à l'époque de l'arrivée dans la capitale d'Autriche d'André Poniatowski et de la réception qu'il y reçut. Au mois d'octobre, le prince Albert de Saxe rapporta comment se déroulait l'affaire de la reconnaissance à la cour de Vienne: « Mr de Poniatowski qui est venu ici avec des lettres de Creance du Roi son frere, n'a pas été reçu en qualité d'Envoyé, et ne paroît encore que comme Général Autrichien. On dit, qu'il ne peut être regardé autrement en cette Cour, son frere n'étant pas jusqu'à cette heure reconnu pour Roi. Voilà ce que j'en ai appris par manière de discours »<sup>46</sup>. Alors, du fait de ses nombreuses connaissances partout en Europe, le prince Xavier pouvait être certain de garder le contrôle sur l'affaire de reconnaissance d'un usurpateur qui avait pris son trône et ainsi stimuler sa propre affaire de dédommagement pour sa maison et pour ses partisans.

Pourtant en avril 1765, dans la correspondance de Xavier avec Marie-Josèphe apparut une autre affaire, que nous considérons comme très intéressante car elle est inconnue dans la littérature du sujet. En ce temps-là la Dauphine et son frère constataient qu'il y avait quelques démarches qui se faisaient sans leur connaissance. Nous supposons que Stanislas-Auguste devait essayer la médiation de la cour de Londres pour diminuer ainsi les influences de la Saxe et gagner sa

---

<sup>43</sup>Le roi s'est tourné vers la cour de Vienne où la présence permanente de son frère André Poniatowski lui a permis de faire passer sa propre lettre avec la notification adressée au roi Très-chrétien aux mains du représentant français y présent — Pierre Hennin. Malheureusement, la mission du frère royal André Poniatowski à Vienne fut un échec.

<sup>44</sup>«Stasiu» c'est la forme très familière du nom Stanislas en polonais. L'usage ici de cette forme particulière témoigne du grand mépris d'auteur pour le roi Stanislas-Auguste.

<sup>45</sup>Le prince Albert au prince Xavier, le 15 septembre 1764, BPP 74/4, p. 821–822.

<sup>46</sup>Le prince Albert au prince Xavier, le 3 octobre 1764, BPP 74/4, p. 825.

propre affaire de reconnaissance. Cependant la participation de l'Angleterre en cette entreprise indignait les enfants d'Auguste III. Ce pays, considéré comme un allié de Saxe, se montra prêt à négocier avec le roi de Pologne sans demander la permission de famille saxonne. Cette activité a suscité des sentiments encore plus défavorables de la famille de Saxe pour le nouvel élu. C'est Marie-Josèphe qui apprit la première la nouvelle de cette médiation particulière. Elle la raconte dans une lettre que nous n'avons point. Le prince Xavier répond pour sa part: « Je ne suis que très informé de la présentation défavorable sous laquelle on envisage assez volontier les démarches, et les relations les plus simples de notre Cour à celle de Londres; Vous pouvez voir dans la dépêche du V. d.p. [le Vicomte Martange, un agent du prince Xavier à la cour de Versailles — J.B.] comment le Ministre Britannique en Pol.<sup>47</sup> porté de lui même à nous rendre quelque service, a désiré être autorisé de l'agrément de Son Maître pour agir avec toute liberté auprès de Stanislas-Auguste dont il est personnellement aimé. Après l'approbation que le Ministère de Versailles avoit donné aux démarches auprès de l'Impératrice de Russie, vous conviendrés, t. c. s. [très chère soeur — J.B.], qu'on pouvoit être tranquille. Je prie qu'on pu feroit dans ce conseil du Roi de la recommandation amicale de nos intérêts au nom de S.M. Britannique. Je dois à la reconnaissance particulière ce qui m'anime et à la tranquillité de votre coeur les assurances les plus fortes que bien loin de m'écarter des principes dont je me suis si souvent et si cordialement entretenu avec vous, j'en suis plus rempli que jamais, et je vous avoue que cette reciprocité d'avantages si souvent annoncée par moi de bouche et par écrit m'est si présente, que je ne puis concevoir, comment on peut soupçonner qu'on s'en écarte sous mes yeux. Il y auroit plus d'un moyen honnête de lire dans le fond de mon Coeur et de s'assurer de la réalité de mon attachement à ces principes; je l'ai souvent indiqué comme vous savés, ce moyen, mais soit que je l'aye présenté au nom des autres, soit au mien, on a également évité de répondre. Je ne puis attribuer ce silence qu'à des circonstances forcées, qui ne peuvent pas durer longtemps, et dont je souhaite et envisage la fin, comme l'Epoque où on pourra réaliser des projets que je nomme depuis plus de 7 ans dans mon Coeur et qui ne me sortiront jamais de la tête; tout ce que je fais est relatif à cette idée par ce que je ne m'occupe que du bien de ma patrie; Je suis bien fâché que les mêmes principes ne se fassent

---

<sup>47</sup>Sir Thomas Wroughton. Sur les relations de celui-ci avec le roi Stanislas-Auguste voir: R. Butterwick, Stanisław August a kultura angielska [Stanislas-Auguste et la culture anglaise], Warszawa 2000, p. 144–145.

pas sentir avec autant de force à Versailles qu'ici; j'ai osé dire plusieurs fois que ce seront de l'argent bien placé, je l'ai dit, je le crois, et à moins qu'on ne me force absolument à renoncer à cette idée, je la regarderai toujours comme celle dont l'exécution et la plus importante et la plus naturelle, c'est de plus le désir favori de mon Coeur de la confirmer. Jugés donc c. s. [chère soeur — J.B.] si avec ces sentimens on doit se croire mètre en posé aux soupçons. ne peut en abandonner nôs interêts, dont la reconnaissance de Stanislas-Auguste, sans se jeter sur nous la nécessité on en croit etre de ceder aux circonstances. Elles ne changeront jamais [...] <sup>48</sup> aux principes que je viens pour vôtre tranquillité et poser la mienne de vous détailler »<sup>49</sup>. Par la suite, Marie-Josèphe répondit de nouveau en révélant des détails sur cette affaire: «J'ai reçu Mon chère frere votre Lettre du 24, n. 17 dans la qu'elle vous me repondez ce que je vous ai dit sur la mediation de l'angletterre a la Cour de Varsovie. J'ai ete frappe du contenu de la depeche qui me l'a appris avant d'avoir scu ce que les autres en pensoient je n'en ai meme parle a personne evitant autant qu'il m'est possible de parler de choses que je ne puis excuser et oui me permettre l'ame ce n'est point d'avoir accepte l'offre de la Cour de Londres ni de vous servir de son credit aupres de Stanislas-Auguste qui m'a fachee mais c'est l'essence de Secret que vous-en avez fait a cette Cour-cy M. le pne de Fleming dit qu'on n'a pas cherchee a en faire un Secret mais qu'il ne croyait pas qu'on fut obligé de demande permission pour chaque demarches qu'on fait. Je ne crois pas que la cour d'ici exige cette dependance mais je ne parle que pour moy sans me meler du ministeriee et voilà comme je [...] <sup>50</sup> toutes les fois qu'on est où qu'on veut etre amie d'une personne on ne traitte point avec une autre qu'on sceait etre ennemie ou du moins sa rivale vous dire a la première / sans en demander la permission mais par confidence / votre rivale m'offre de me servir elle peut mètre utile et generais pas de voir negliger son credit auprès de ma partie mais toutes les fois qu'on apprend les choses par les nouvelles publiques il n'est pas possible que l'amitie ne soit pas sensible et ne croye qu'on veille se cacher d'elle des demarches qu'on fait vis a vis de son ennemie. Voilà ce qui a blessé mon Coeur et en agir ainsi n'est pas le moyen de realiser vos projets et mes desirs je suis persuadée que le V. sera de mon avis. Je crois que vous soubconnez a tort le ministre de chercher des pretextes pour la reconnaissance de S.A. [Stanislas-Auguste — J.B.] en abandonnant vos interets

---

<sup>48</sup>Un mot illisible.

<sup>49</sup>Le prince Xavier a la Dauphine, le 24 avril 1765, BPP 77/1, p. 173–175.

<sup>50</sup>Un mot illisible.

mais ne leur donnez pas du moins des moyens de trouver des pretextes »<sup>51</sup>. Ces lettres témoignent très bien de l'attitude de la Dauphine et de son frère envers le roi de Pologne. Elles nous le présentent en tant que pire ennemi de Marie-Josèphe et de Xavier. L'usurpateur et le parvenu qui négocie derrière leurs dos avec leur allié. Les deux sont bouleversés par ces actions. Grâce à cette petite partie de leur correspondance nous pouvons imaginer ce que la Dauphine pouvait raconter à son beau-père à propos de Stanislas-Auguste et par quels moyens elle a entrepris d'empêcher sa reconnaissance par la France.

Pour voir comment cette affaire s'est finie nous allons maintenant analyser les relations laissées par un agent du roi Stanislas-Auguste à Paris — Auguste Sułkowski. Cet homme envoyé par le roi de Pologne à Paris en 1765 avait comme le but d'agir directement à la cour de France contre les démarches de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe et alors dans ses rapports écrits au roi de Pologne il nous a présenté une image très intéressante de celle-ci.

Dans l'une des premières relations l'agent polonais rapporta les nouvelles informations sur les démarches de la Dauphine contre le roi Stanislas-Auguste: « J'ai vû depuis le General Monet [...] Il m'a dit positivement, que de la Dauphine à la Cour de France avoit envoyé ordre à Mr du Chatelet de temoigner à Vienne, que Versailles ne reconnoitroit le Roi de Pologne, que lors que la Saxe y consentiroit, et qu'une reparation de la part du Primat ne fut faite à la France par un de Ses Parents. Le General Monet croit donc, qu'il faudroit avant tout contenter la Saxe au moins par promesses et qu'alors ici tout iroit facilement. Je n'ose encore dire Mon Sentiment sur tout ceci; il y a trop peu de tems, que je suis à Paris pour l'hazarder; mais je me donnerai tous les soins possibles pour Mon Roi, que j'adore, et pour Ma Patrie, que j'aime »<sup>52</sup>. Alors, c'est la confirmation du fait déjà connu que c'est la Saxe où il faut agir pour qu'on puisse traiter avec les Cours du Sud.

Dans les relations suivantes Auguste Sułkowski apporta toujours des nouveaux éléments par rapport à la reconnaissance de Stanislas-Auguste et au rôle de la Dauphine dans cette affaire: «... Je ne précipite point encore mon Jugement Sire sur ce qu'on fait, dit et pense icy, j'attens l'Entrevue avec Mr de Ste Foix, mais je crois pouvoir reiterer, ce que j'ai eû l'honneur de Vous représenter Sire a Varsovie, qu'il Vous importe essentiellement de scavoir a Vienne et a Paris si l'on ne fait que balotter l'Affaire de la Reconnoissance, où si l'une des deux

---

<sup>51</sup> La Dauphine au prince Xavier, le 11 mai 1765, BPP 74/3, p. 529–530.

<sup>52</sup> Ibidem.



Cours y est réellement plus disposée que l'autre. Il me sembleroit qu'il faudroit les mettre au pied de Mr. La Satisfaction du Primat a la France sera aisée. On la regarde meme icy comme déjà concertée. Ne reste donc que la Saxe a contenter par des Esperances, des Promesses relatives a la prochaine Diette à l'égard d'un dedomagement pour la Courlande et du Silence a garder sur les Pretensions de la Republique a la charge du Roi Defurt, afin que cette Saxe meme soit la premiere a témoigner et a Vienne et a Versailles qu'Elle souhaite que V.M. soit reconnue. Il est certain Sire, que personne icy ne travaille contre Vous que Mme la Dauphine et que les Ministres en place brouillés avec Elle auparavant au supreme Degré, se sont racommodés au Prix de cette Complaisance...»<sup>53</sup>.

Les nouvelles informations apportées par le prince Sułkowski firent réfléchir le roi Stanislas-Auguste sur des raisons d'un tel état des choses à la cour de Versailles. Cela provoqua des questions du roi à son agent à propos de la position actuelle de Marie-Josèphe de Saxe auprès du roi Louis XV: «...Peut-être vos anciennes liasons avec les Choiseuls vont me devenir bien utiles. Leur si grande difERENCE pour la Dauphine n'indiqueroit-Elle pas, que la Santé du Roi de France ne promet pas une longue vie? Dites moi, ce qui en est, et si les difficultés, que la Dapuhine me suscite, portent sur quelque esperance de detronement en Pologne ou en Russie, ou si elles proviennent seulement du desir d'affranchir la Saxe de toute pretension Polonaise? »<sup>54</sup>. Ensuite, Stanislas-Auguste présenta sa réponse par rapport aux conditions posées par la cour de Dresde: «Pourvû que la Saxe satisfasse les particuliers, J'ai offert par Vienne a la Saxe de la tenir quitte de toutes pretensions de Ma part et de celles de la Couronne de Pologne. C'est mon dernier mot, et J'ai fait dire en même tems, que si, ou la reconnoissance tardoit, ou qu'il paroisse de nouveaux incidens, Je retracterai même cela et J'attendrai patiemment les evenemens »<sup>55</sup>.

En même temps Sułkowski rapporta de nouveaux éléments sur l'affaire de la reconnaissance: «...J'ai vû hier chez elle [chez Madame Geoffrin<sup>56</sup> — J.B.] Sainte

---

<sup>53</sup>Ibidem.

<sup>54</sup>Le roi Stanislas-Auguste à Auguste Sułkowski, le 31 juillet 1765, Bibliothèque des princes Czartoryski (B.Cz.), 712/IV, p. 113.

<sup>55</sup>Ibidem.

<sup>56</sup>N'ayant pas sa propre représentation en France, Stanislas-Auguste a décidé d'établir son ambassade quasi officielle dans le salon de la rue Saint-Honoré chez Madame Geoffrin. Désormais, elle est autorisée à lui rendre ses services en tant que représentante non officielle en France. C'est chez elle qu'il fallait instruire les affaires concernant la Pologne et son roi. Dès lors à la rue Saint-Honoré parvinrent tous les nouveaux bruits du monde diplomatique et social sur

Foix<sup>57</sup>. Il a anticipé d'un jour le rendez-vous fixé. J'ai été fort content de lui. Il m'a paru parler sans réserve et dans les meilleures dispositions pour la reconnaissance. Je lui ai répondu avec la même franchise et comme à un ancien ami et puisque je suis persuadé qu'en toute négociation il faut toujours être sincère, mais jamais dupe; Il m'a assuré que La reconnaissance est prochaine, que la France étoit contente de la Lettre du Primat, qu'à l'égard de la Maison de Saxe pour vû qu'on lui laisse ses possessions à Varsovie et que la République cessât de former des prétensions à Sa charge, on n'insisteroit point ici sur les prétendus appanages des Princes Royaux, ni sur le rétablissement du Pce Radziwill et qu'enfin la reconnaissance ne tardeoit encore qu'à cause du voyage de la Cour de Vienne à Inspruck [...] toujours pénétré du même zèle pour Votre Service, et persuadé que c'est en Saxe maintenant qu'il faut presser le plus. Je m'offre de passer par Dresde en allant en Pologne, pour vû que j'aye une lettre ostensible qui m'autorise à traiter avec l'Electrice et le Prince Xavier»<sup>58</sup>. Cependant le roi Stanislas-Auguste pour sa part demanda pour la deuxième fois à son agent de l'état de la santé de Louis XV en tant qu'une seule possible explication d'une telle influence de la Dauphine à la cour: « Dans quel état de Santé avoit Vous laisse Louis XV? Je Vous fait cette question a cause de la grande influence que J'apperois à la Dauphine dans les affaires. Venez me dire les détails que Vous ne voudriez pas écrire et Vous pouvez compter être reçu avec bien de l'amitié»<sup>59</sup>.

Enfin, malgré tout le prince Sułkowski ne s'attendit pas à la reconnaissance de son roi. Encore à la charnière de l'août et du septembre 1765 il fut bloqué par

---

la Pologne, cet endroit devint un espace unique, on y discutait des affaires polonaises, on s'y retrouvait pour admirer le grand monarque et son amie parisienne. C'était un lieu de rencontre pour les Polonais — les agents du roi, mais aussi pour les Français dévoués aux affaires de Stanislas-Auguste. On y faisait des conseils et on y prenait des décisions par rapport à la Pologne. N'ayant pas d'ambassade officielle à la cour de Versailles, le salon de Madame Geoffrin devint un espace politique pour Stanislas-Auguste. Pour les ministres versaillais également c'était la rue Saint-Honoré où il fallait annoncer des résolutions par rapport à la Pologne. Avec une autorisation authentique et sincère de Stanislas-Auguste, Madame Geoffrin accepta avec joie son petit rôle *d'ambassadrice* en essayant toujours de s'occuper proprement des affaires de son *fi*ls quand il le lui demandait et même, quand il ne lui demandait pas.

<sup>57</sup>Monsieur de Saint-Foy, étant le premier commis des affaires étrangères à la cour de Versailles, vint personnellement à l'hôtel de la rue Saint-Honoré pour faire la connaissance de la célèbre Madame Geoffrin, *l'ambassadrice* du roi de Pologne.

<sup>58</sup>Auguste Sułkowski au roi Stanislas-Auguste, le 20 juillet 1765, B.Cz., 712/IV, p. 105–106.

<sup>59</sup>Stanislas-Auguste à Auguste Sułkowski, le 24 août 1765, B.Cz. 712/IV, p. 119.

la Russie, qui a forcé Stanislas-Auguste à révoquer son agent<sup>60</sup>. Malheureusement Catherine II ne voulait jamais que les relations du roi de Pologne avec les Cours du Sud deviennent trop bonnes. Il partit alors vers la Pologne, passant dans l'intervalle par la Saxe où il s'arrêta pour négocier avec la cour de Dresde. Les nouvelles qu'il avait pour le roi Stanislas-Auguste après ce séjour étaient très favorables: « Quoique la Cour ne m'ait accueilli qu'avec cette Politesse froide qu'on a pour quelqu'un qu'on seait ne pas être dans nos Interets, j'ai eû lieu d'être d'autant plus satisfait du Comte de Fleming qui aujourd'hui dirige tout dans ce Pays là. Il m'a assuré avec une vraye Joye que la Reconnoissance de V.M. étoit immanquable et prochaine, que Sa Cour avoit déjà déclaré a celles de Vienne et de Versailles qu'Elle n'y portoit pas le moindre Obstacle, et en son particulier Il m'a demandé de le mettre aux Pies de V.M. et de Lui temoigner tout l'Interet qu'Il prend a Sa Gloire personnelle [...] J'ai trouvé icy mon frere Antoine arrivé depuis une quinzaine de Jours de Vienne. Il m'a confirmé que tout s'y préparoit pour le prompt Reconnoissance de V.M. Je Vous repete Sire ce dont sans doute Vous etes déjà parfaitement instruit, mais la Plume trace volontiers ce que le Coeur sent avec tant de Plaisir. Maintenant que toute l'Europe verra en Vous notre legitime Roi »<sup>61</sup>.

Finalement un accord fut arrangé officiellement par la Confédération Polono-Lithuanienne avec la maison de Saxe le 6 octobre 1765 quand entre les deux pays fut signé un acte de l'accomplissement de toutes les prétentions financières<sup>62</sup>. Par la suite, le 15 novembre 1765 le roi Stanislas-Auguste fut reconnu par la Saxe par une lettre de notification signée par le prince Xavier et son neveu Frédéric-Auguste<sup>63</sup>. Dès lors, les Cours du Sud furent libres de reconnaître enfin le roi de Pologne<sup>64</sup>. L'affaire du dédommagement pour les princes saxons

---

<sup>60</sup>J. Michalski, *Dyplomacja polska*, p. 551.

<sup>61</sup>Auguste Sułkowski au roi Stanislas-Auguste, le 16 septembre 1765, B.Cz. 712/IV, p. 127-128.

<sup>62</sup>J. Michalski, *Dyplomacja polska*, p. 550.

<sup>63</sup>*Ibidem*.

<sup>64</sup>Enfin vers décembre 1765 Louis XV succomba aux pressions et il se décida à reconnaître le fait accompli, c'est-à-dire l'élévation de Stanislas-Auguste au trône de Pologne. L'impératrice-reine d'Autriche avait fait, la première des monarques du Sud, le pas et elle avait reconnu le nouveau roi de Pologne encore dans l'année 1765. Louis XV se confia à Jean-Pierre Tercier, son agent le plus fiable du Secret du roi: « L'impératrice a déjà reconnu le Roy de Pologne, et, dès que l'homme qui doit venir sera arrivé, nous le reconnoitrons aussy, ainsy que le Roy d'Espagne ». Voir: Louis XV à Jean-Pierre Tercier, le 11 décembre 1765, La correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte Broglie, Tercier etc. et autres documents

apparaît encore en 1768. En ce temps-là, déjà très orageux pour la Pologne et pour Stanislas-Auguste, la diète confirma le dédommagement d'un montant de 12 000 des ducats par an pour les princes Xavier et Charles. Il est intéressant que ces pensions aient été confirmées encore deux fois: à l'époque du premier partage de Pologne en 1773 et après en 1793 déjà au moment d'une crise très grave de l'Etat polonais<sup>65</sup>. Quant à la Dauphine et ses démarches contre le roi de Pologne, il est remarquable que le Dauphin Louis-Ferdinand soit mort le 20 décembre 1765, à la veille de la reconnaissance de Stanislas-Auguste par la France, ce qui a diminué beaucoup l'influence de Marie-Josèphe qui a perdu ainsi sa chance de devenir la future reine de France<sup>66</sup>.

**Jakub Bajer**

**DYNASTIA WETTYNÓW A UZNANIE KRÓLA STANISŁAWA AUGUSTA PRZEZ DWORY SYSTEMU POŁUDNIOWEGO (1764–1766)**

**Streszczenie**

Sprawa uznania i legitymizacji władzy króla Stanisława Augusta na arenie międzynarodowej nie budziła do tej pory szczególnego zainteresowania wśród polskich badaczy. Celem autora jest ukazanie szczególnej roli, jaką odegrały dzieci zmarłego króla Augusta III w sprawie uznania nowego elekta przez dwory systemu tzw. południowego w latach 1764–1766.

---

relatifs que ministère secret publiés d'après les originaux conservés dans les archives de l'empire et précédé d'une étude sur le caractère et la politique personnelle de Louis XV par M. E. Boutaric, I, Paris 1866, p. 348. L'Autriche, ainsi que l'Espagne, a été persuadée par le Saint-Siège, de reconnaître le roi Stanislas-Auguste, ce qui s'est fait finalement le 9 novembre 1765. En qualité d'envoyé spécial avec une lettre de félicitations — le comte Joseph Colloredo est venu le 16 novembre 1765. L'Espagne de son côté fut la dernière à reconnaître le roi de Pologne le 28 avril 1766. La lettre convenue de félicitations a été remise aux mains du frère royal André Poniatowski par l'ambassadeur espagnol à la cour de Vienne. Voir: R. Przedziecki, *Diplomatie et protocole*, p. 208, 259.

<sup>65</sup>Il est remarquable qu'en 1784 le ministre des affaires étrangères de la France, Charles Gravier de Vergennes, soit intervenu officiellement au nom du prince Xavier dans l'affaire des apanages accordés à celui-ci par la Diète de Pologne 10 ans auparavant.

<sup>66</sup>Elle-même est morte bientôt après cette affaire le 13 mars 1767.

Okres dwóch pierwszych lat panowania Stanisława Augusta był szczególnie ważny dla nowego króla, gdyż dysponował on jeszcze względną swobodą w stosunku do swojej rosyjskiej protektorki carycy Katarzyny II. Czas od razu po elekcji przeznaczył nowy monarcha na zabiegi o uznanie swojego majestatu, a następnie próby zawarcia korzystnego przymierza, być może nawet przez małżeństwo, z którymś z państw Zachodu (szczególnie Francją) tak, aby wzmocnić swoją wciąż słabą pozycję w samej Rzeczypospolitej oraz na arenie międzynarodowej w stosunku do Rosji.

Niestety państwa przeciwne Rosji i Prusom z systemu nazwanego po wojnie siedmioletniej południowym, czyli Francja, Austria i Hiszpania, wycofały swoich przedstawicieli z Rzeczypospolitej w przededniu elekcji Stanisława Augusta, demonstrując tym samym swoje stanowisko co do osoby nowego króla, uważanego przez nie za rosyjską marionetkę. Ponadto dzięki zabiegom córki zmarłego króla Augusta III i siostry nowego kandydata do korony Marii Józefy Saskiej, Delfiny na dworze w Wersalu, postanowiono o wstrzymaniu uznania władzy nowego króla Polski, dopóki interesy saskie w Rzeczypospolitej nie zostaną odpowiednio zabezpieczone, a stronnicy sascy nie odzyskają swoich dawnych stanowisk i majątków. Od momentu wygranej przez Stanisława Augusta elekcji we wrześniu 1764 r. przegrany kandydat Francji a jednocześnie brat Marii Józefy, królewicz Franciszek Ksawery Saski, utrzymywał całą rodzinę w silnym postanowieniu o nieprzyjmowaniu posłów nowego króla ani niepodejmowaniu z nim rozmów, zanim warunki stawiane przez saską rodzinę królewską nie zostaną spełnione. W ten sposób Saksonia skutecznie blokowała uznanie Stanisława Augusta przez państwa sojusznicze, Francję, Austrię i Hiszpanię, aż do momentu podpisania aktu o wzajemnym zrzeczeniu się wszelkich pretensji finansowych przez Rzeczpospolitą i Saksonię w październiku 1765 r. oraz ustalenia odpowiedniej pensji oraz apanaży przez polski sejm na rzecz królewiczów Franciszka Ksawerego i Karola Kurlandzkiego. Dopiero po zaspokojeniu żądań saskich Ludwik XV, Maria Teresa oraz Karol III zdecydowali o uznaniu majestatu króla Stanisława Augusta na początku 1766 roku.